

devrait vendre des propriétés. A ce régime, il est évident que la fortune du père ne durerait pas éternellement.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

(Texte)

M. Racine: Monsieur le président, je voudrais continuer à traiter très brièvement des problèmes dont je parlais avant 6 heures.

Comme nous le savons, depuis quelques années, les investissements étrangers se font à un rythme toujours plus grand chez nous; c'est ce qui nous permet de nous procurer les dollars requis pour solder la note; nous agissons donc un peu comme l'héritier.

Bien entendu, je ne signale pas ici les investissements concernant la mise en valeur de nos ressources naturelles, je veux plutôt parler de leur mainmise méthodique, pure et simple, sur nos industries et nos commerces établis, même depuis deux ou trois générations.

Le déficit commercial du Canada, dans ses échanges internationaux, atteint le milliard de dollars annuellement, et cet état de choses ne peut durer.

Si le gouvernement voulait faire des concessions de taxes et d'impôts à tous les Canadiens, pour une certaine période, à la condition que ces Canadiens mettent sur pied une industrie ou une usine produisant une marchandise qui ne se fabrique pas au Canada et qu'on importe actuellement, je crois que nous assisterions à la naissance de nouvelles industries et qu'en conséquence nous atteindrions deux buts, ceux de réduire le déficit commercial et de procurer de l'emploi à nos chômeurs. Mais il faudrait faire beaucoup plus qu'on ne l'a prévu dans le budget.

Le Canada, en 1959, a importé pour \$244 par tête de population; c'est dire que nous importons six fois plus, par tête, que les Américains; de là la nécessité de créer de l'industrie chez nous.

Les deux derniers jours de la session, avant la période des fêtes, nous ont appris deux choses: deux caisses sont vides, le Trésor fédéral et la Caisse de l'assurance-chômage.

Je ne voudrais pas terminer mes observations sans dire quelques mots sur une question qui a pris et qui occupe encore les manchettes des journaux, je veux parler de

la question n° 10 du questionnaire du recensement, et je désire le faire d'une façon objective. On se rappelle que cette mention a été ajoutée au questionnaire du recensement, en vertu d'un arrêté ministériel du 8 février 1960, et l'on en était informés trois jours plus tard, c'est-à-dire le 11 février.

Même si le secrétaire d'État (M. Dorion) déclare que les directives qui seront données aux recenseurs amoindriront la question, ce n'est pas là l'opinion des associations qui, le 19 décembre, ont présenté un mémoire au ministre du Commerce.

Le 5 janvier, des fonctionnaires du Bureau fédéral de la statistique déclaraient au comité spécial des associations que seul le cabinet pouvait régler le problème; c'est donc le cabinet qui en portera l'entière responsabilité si la question n'est pas résolue.

Selon les organismes qui ont fait des représentations, la mention «canadienne», quant à l'origine, est de nature à fausser le recensement, et je partage entièrement leur opinion.

Au dernier recensement national, celui de 1951, les recenseurs pouvaient accepter l'«origine canadienne», mais le mot n'apparaissait cependant pas dans la liste.

Pour 1961, toutefois, on lui donne la vedette puisque cette mention est placée en tête de la liste, et il est possible que cette situation crée de la confusion.

Le journal *Le Soleil* du 7 janvier publiait les déclarations de certains députés conservateurs à l'effet que la question devait être réglée. Au fait, cette situation doit être corrigée.

A mon avis, le gouvernement a provoqué une querelle qui suscite un problème. A cause d'une question relative au recensement, il va risquer d'envenimer les relations entre Canadiens de diverses cultures.

Il est important, à mon sens, que chaque groupe ethnique sache où demeurent ses concitoyens d'origine et quel en est le nombre.

En octobre, une mission commerciale canadienne visitait les pays de la communauté européenne. Si nous jetons un coup d'œil sur la liste officielle des onze membres formant cette mission officielle, nous ne trouvons qu'un seul nom canadien-français. Ce n'est pas la première fois que les Canadiens français sont traités de cette façon par le ministère du Commerce, et ce ministère est pourtant un de ceux qui aurait le plus besoin de connaître l'origine des citoyens au Canada, afin que de telles délégations soient vraiment représentatives.

Comme en fait foi le journal *Le Soleil* du 7 janvier 1961, l'honorable député de Chicoutimi (M. Brassard) a déclaré qu'il avait l'impression que le ministre du Commerce